

Frais d'inscriptions

Coût de la formation : 1 200 € TTC

Conditions d'admissions

Infirmier(e)s de Bloc Opératoire diplômé(e)s d'Etat uniquement

Session ouverte pour 8 à 12 personnes (8 minimum)
Formation éligible au DPC (OGDPC)



L'acceptation des dossiers se fera par ordre d'inscription et dans la limite des places disponibles

Selon le décret n° 2015-74 du 27 janvier 2015 :

I. - Doivent suivre une formation complémentaire avant le 31 décembre 2020 les professionnels mentionnés ci-dessous :

1° L'infirmier ou l'infirmière de bloc opératoire titulaire du diplôme d'Etat, en exercice à la date d'entrée en vigueur du présent décret ;

2° L'infirmier ou l'infirmière en cours de formation préparant au diplôme d'Etat de bloc opératoire à la date d'entrée en vigueur du présent décret.

II. - Pour pouvoir réaliser les actes et activités mentionnés à l'article R. 4311-11-1 du code de la santé publique entre la date d'entrée en vigueur du présent décret et le 31 décembre 2020, les professionnels mentionnés aux 1° et 2° du I doivent avoir suivi la formation complémentaire mentionnée au I

III. - Le contenu, les modalités de cette formation complémentaire et le modèle type d'attestation de formation sont fixés par arrêté du ministre chargé de la santé. Les employeurs publics et privés assurent le financement de cette formation au titre des dispositifs de formation professionnelle continue, de formation professionnelle tout au long de la vie ou du développement professionnel continu.

Modalités d'enseignement et d'inscription

**3 modules de 2 jours (49H)
Organisés par l'ERIBODE du CHRU de NANCY**

École régionale d'infirmier(e)s de bloc opératoire diplômé(e)s d'État
CHRU Nancy- 1 rue Joseph Cugnot Tour Marcel Brot -54035 Nancy Cedex

Tel 03.83.85.80.77
Mail : ecoleibode@chru-nancy.fr
Internet : <http://campus.chru-nancy.fr/>

- 3 sessions courtes de 2 jours (49H)
- 10 % de théorie et 90 % de pratique
- Encadré par des chirurgiens du CHRU de Nancy
- 1 chirurgien pour 4 participants
- Pré-test lors de chaque module (cf pré-requis de l'article R4311-11-1 du code de la santé publique)
- Post-test à la fin de chaque session

La formation a lieu à l'École de Chirurgie à la Faculté de Médecine de Nancy.

**Faculté de Médecine
Hôpital Virtuel de Lorraine
Ecole de Chirurgie**

**Bâtiment D - 2^{ème} étage
9 avenue Forêt de Haye
54505 VANDOEUVRE-lès-NANCY
Tel : (+33) 3 72 74 61 66**

medecine.univ-lorraine.fr/ecole-chirurgie



**FORMATION
Aux actes relevant de la
compétence exclusive des IBODE**

Selon de Décret n° 2015-74 du 27 janvier 2015

**Année Universitaire
2019-2020**



UN PROJET PORTÉ PAR



ET COFINANCÉ PAR





FORMATION

Aux actes relevant de la compétence exclusive des IBODE

OBJECTIFS

Obtenir l'attestation de formation aux actes et activités définis à l'article R4311-11-1 du code de la santé publique :

- Réalisation de l'installation définitive du patient en vue de l'intervention chirurgicale en fonction de la voie d'abord souhaitée
- Fermeture sous-cutanée et cutanée
- Mise en place et fixation des drains sus-aponévrotiques
- Aide à la mise en place et au maintien des instruments d'exposition directe et indirecte
- Aide à la réalisation d'une aspiration
- Aide à la réalisation d'une hémostase
- Aide aux sutures des organes et des vaisseaux sous la direction de l'opérateur
- Aide à la réduction d'une fracture et au maintien de la réduction au bloc opératoire
- Aide à la pose d'un dispositif médical implantable (DMI)
- Injection d'un produit à visée thérapeutique ou diagnostique dans un viscère, une cavité, une artère.

SESSION « HIVER 2020 »

- Module 1 : 13-14/01/2020
- Module 2 : 12-13/02/2020
- Module 3 : 12-13/03/2020

SESSION « PRINTEMPS 2020 »

- Module 1 : 06-07/04/2020
- Module 2 : 19-20/05/2020
- Module 3 : 18-19/06/2020

SESSION « AUTOMNE 2020 »

- Module 1 : 14-15/09/2020
- Module 2 : 13-14/10/2020
- Module 3 : 19-20/11/2020

SESSION « AUTOMNE 2020 bis »

- Module 1 : 06-07/10/2020
- Module 2 : 23-24/11/2020
- Module 3 : 10-11/12/2020

MODULE 1 : 15 heures

Atelier A1 : L'installation de l'opéré

Atelier B1 : Les drains chirurgicaux

Atelier C1 : Les nœuds à la main /La suture cutanée et les nœuds au porte aiguille / La suture sous-cutanée et intradermique

MODULE 2 : 18 heures

Atelier A2 : Voies ouvertes sur modèle animal : Neurochirurgie/ORL—Orthopédie—Urologie

Atelier B2 : Coelioscopie sur modèle animal : Gynécologie—Chirurgie digestive

Atelier C2 : Chirurgie robotique : Rôles de l'aide-opérateur - simulateur MIMIC dV-Trainer

MODULE 3 : 16 heures

Atelier A3: Sutures profondes (aponévroses/viscères) sur modèle animal

Atelier B3 : Réduction des fractures sur os sec - Traction orthopédique (TP en binôme)

Atelier C3 : Angiographie et pose de PAC
Pose d'une prothèse pariétale

